

Cette recette de 3 003 francs, qui peut paraître extraordinaire au premier coup d'œil, vu la modicité des revenus des années précédentes, cessera de surprendre, quand on saura qu'elle se composait, pour la plus grande partie, de dons et de quêtes faites hors de la paroisse. Ainsi on voit en tête des recettes de cette année, 600 francs donnés par monseigneur de Saint-Vallier : 1 313 livres de quêtes faites hors la paroisse ; un don de 100 livres. L'année suivante, on voit encore un nouveau don de Monseigneur de Saint-Vallier de 200 livres.

En 1718, du mois d'août au même mois 1719, la recette fut de 977 livres ; la dépense pareillement de 977 livres. La dépense se trouvant ainsi égale à la recette, il ne resta pas un seul sou à la fabrique. De 1719 à 1720, Jacques Jūgnac, marguillier, fit recette, tant en argent qu'en cartes, de 269 livres. La dépense pendant l'année ayant été de 265 livres, il resta pour avoir à la fabrique 4 livres, qui furent mises aussitôt entre les mains de son successeur, Nicolas Petit, marguillier en charge de 1720 à 1721. Celui-ci laissa, à la fin de sa gestion, un excédant de recette sur la dépense, de 26 livres. C'est sous ce marguillier que la cloche fut achetée. Le casuel ne fut cette année que de 12 livres.

Ce fut en cette année 1720, par un acte du 9 mai, que Louis Motard, bienfaiteur de la paroisse, donna gratuitement le terrain pour un cimetière, à la charge seulement que le dit terrain soit clos et la clôture entretenue par les paroissiens.

En 1722, sous Pierre Richard, marguillier, il y eut un excédant de la recette sur la dépense de 109 livres. Dans le cours de cette année, M. Morin conféra le baptême à trois individus adultes sauvages, de la nation des Paniassa, qui, conduits par la Providence, vinrent au Cap-Santé se faire instruire et se disposer à la grâce du baptême.

Dans le mois de janvier de cette même année 1722, la maison d'un nommé Jean Carpentier, fut détruite par le feu, qui y prit par accident et avec tant de violence et de promptitude, qu'un jeune enfant de neuf ans y périt misérablement. On ne put retirer du feu qu'une petite partie de son corps, le reste fut consumé par le feu.

Il y a apparence que jusqu'à cette année 1722, les deniers de l'église étaient restés entre les mains de chaque marguillier, pendant l'année de sa gestion ; mais à cette époque, d'après l'ordonnance de Monseigneur l'Evêque, et du consentement des